

Négociation du Grand Accord :

Encore un engagement non tenu

La direction l'a écrit et dit : si les négociations sur le Grand Accord d'entreprise n'aboutissent pas, elle appliquera unilatéralement le texte de l'accord, tel qu'il sera sorti - selon elle - des réunions avec les organisations syndicales. A l'approche de la date butoir pour la survie des conventions et accords dénoncés en 2015, elle a annoncé l'abandon de cet engagement.

La direction invente le « si-si »

Lors de la négociation du jeudi 26 janvier, le Directeur Général a annoncé qu'il y aurait finalement deux versions du texte d'accord : **si les syndicats signent, la perte de droits sociaux programmée sera légèrement moins brutale que si ces mêmes syndicats ne signent pas**. La « proposition alternative », en cas de non-signature, sera présentée lors du marathon de réunions prévu à partir du lundi 30 janvier.

Le but de la manœuvre est clair. Il s'agit de permettre aux syndicats signataires de dire au personnel « vous voyez, on a sauvé ce qu'on pouvait sauver ». Et de mettre les syndicats plus critiques devant le difficile choix de faire perdre aux salariés la « prime à la signature », si ces syndicats empêchent la validation de l'accord, en y mettant leur opposition.

Début du grand marchandage final

Persuadée qu'elle parviendra à un accord avec la majorité des syndicats, la direction a encore lâché du lest, pour pouvoir obtenir leur consentement à l'essentiel de son projet : le « **travailler plus pour gagner moins** ».

Parmi les « concessions » annoncées :

- Les négociations pourraient être prolongées au-delà de la date fatidique du 9 février, pour **boucler l'accord d'ici la fin février**.
- Afin de faire passer son projet phare, l'introduction du **Forfait jours annuel** pour beaucoup de cadres et tous les journalistes, la direction garantit la **réversibilité** : les salariés ayant signé un avenant pourront faire marche-arrière tous les ans (à la date anniversaire). Et les **avis de vacance d'emploi** ne mentionneront pas le Forfait jours.
- **Si les syndicats signent, tous les salariés présents bénéficieront immédiatement du congé ancienneté** : de 2 jours pour une ancienneté inférieure à 5 ans, puis 3, 4, 5 jours.
- En cas de signature, **les progressions de carrière prévues par les plans de carrière actuels seront maintenues pendant un an** pour tous les salariés présents (cela concerne les personnels techniques et administratifs dont les plans de carrière sont révisés à la baisse).

D'autres « carottes » du même genre seront sans doute annoncées la semaine prochaine.

Répliquons à la direction par la transparence et la démocratie !

La double réunion du 26 janvier (matin et après-midi) a clairement montré que la direction marche sur du velours, si la phase finale de la négociation se résume à un **marchandage** pour limiter les dégâts et pour défendre des intérêts catégoriels. **Laisserons-nous diminuer les acquis d'un demi-siècle de luttes sociales, sans réel combat ?**

La direction veut diviser les syndicats et le personnel. En réponse, **misons sur l'unité du personnel, la combativité, la transparence et le débat démocratique !**

SUD a invité l'ensemble du personnel et tous les syndicats à une **Assemblée générale (toutes catégories), le lundi 30 janvier à 15H**, au restaurant d'entreprise. Beaucoup de salariés attendent cette AG. **Ils espèrent, comme nous, que tout le monde réponde « présent ».**

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

Union syndicale
Solidaires *Sud*
AGENCE FRANCE PRESSE